

## COMMUNE DE SAINT-CHEF

### MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 18 juillet 2023, le conseil municipal de la commune de Saint-Chef a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le projet vise à préciser le Règlement concernant la disposition applicable aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif dans le secteur « Bt » affecté par un risque faible de crue torrentielle.

Le dossier de modification simplifiée n° 2 du PLU, accompagné le cas échéant des avis émis par la MRAe et les personnes publiques associées, seront mis à disposition du public du mercredi 23 août 2023 à 13h30 au samedi 23 septembre 2023 à 12h00 :

- En mairie de Saint-Chef - 1, place de la Mairie, 38890 Saint-Chef - aux jours et heures d'ouvertures habituelles au public, soit les :
  - Mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
  - Mercredi de 13h30 à 17h
  - Jeudi de 13h30 à 17h30
  - Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
  - Samedi de 8h à 12h
- Sur internet de la Mairie de Saint-Chef accessible à l'adresse [www.saint-chef.fr](http://www.saint-chef.fr).

Les observations du public peuvent être formulées par écrit :

- Sur le registre papier ouvert en mairie de Saint-Chef,
- Sur feuille libre déposée ou adressée en mairie de Saint-Chef ; celles-ci seront insérées dans les meilleurs délais dans le registre papier et donc rendues publiques ;

Elles seront enregistrées et conservées en mairie.

Un exemplaire de cette délibération est affiché en Mairie.